



Restauration rapide Piscine d'été

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET :

Règlement de participation

Date et heure limite de réception des candidatures :

Le mercredi 30 avril à 17 heures

■ Objet de l'appel à manifestation d'intérêt

Le présent appel à candidatures est réalisé dans le cadre de la procédure de sélection préalable à la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public, en application de l'article L.2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, en vue d'exploiter une activité de restauration rapide.

Il s'agit de sélectionner un candidat en vue de la délivrance d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour l'exploitation d'une activité économique.

L'occupation porte sur un local destiné à une activité de restauration rapide, situé sur la parcelle cadastrée BT 167, en zone UBz du PLU approuvé en 2009 et révisé le 03 février 2025. Ce local est complémentaire à l'ouverture de la piscine d'été.

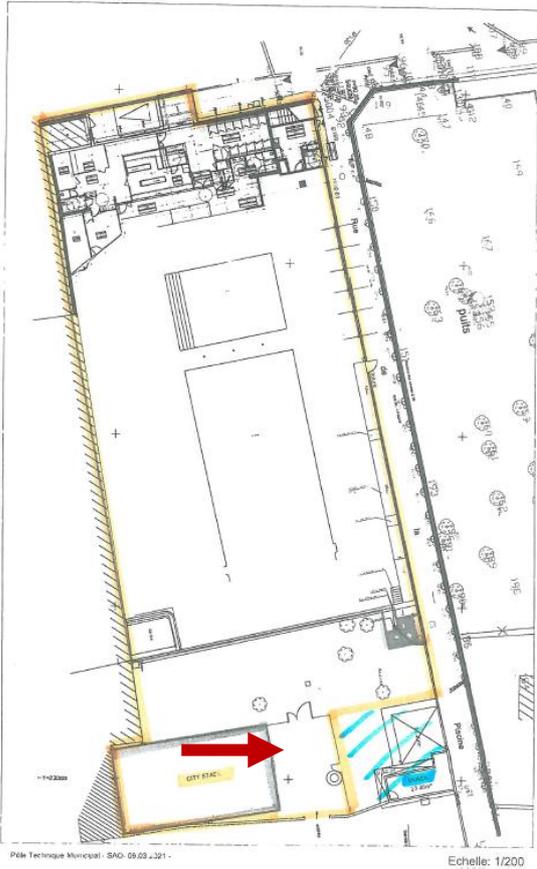
L'occupation projetée donnera lieu au paiement d'une redevance domaniale.

La Ville se réserve le droit de ne pas donner suite à la procédure.

■ Descriptif du bien mis à disposition

L'occupation porte sur :

- Un local destiné à la restauration rapide comprenant une pièce principale, un coin cuisine et une réserve pour une superficie totale d'environ 23.40 mètres carrés ;
- une terrasse couverte d'une superficie totale d'environ 40.8 mètres carrés ;
- une emprise du domaine public à destination de terrasse non couverte pour une surface de 16 m²
- la mise à disposition de matériel : banque froide inox (hors service), une armoire inox, deux étagères inox, une hotte ainsi qu'un extincteur 9 kg à poudre
- les sanitaires extérieurs situés à côté de la piscine d'été



■ Conditions et durée d'exploitation

La présente occupation est destinée à l'usage exclusif de restauration rapide, définie comme une activité de fourniture au comptoir d'aliments et de boissons à consommer sur place ou à emporter, présentés dans des conditionnements jetables.

Les locaux mis à disposition par la Commune ont un accès direct sur deux équipements publics : la piscine d'été et le city stade.

Il en résulte les **contraintes d'exploitation** suivantes :

- L'occupant sera tenu d'ouvrir son commerce du 1^{er} juillet au 31 août sans interruption, du lundi au dimanche, de 10 heures à 16 heures ;
- L'occupant devra assurer la fermeture de l'accès au city stade depuis l'avenue Louis Girard, chaque jour à 22 heures ;
- L'occupant devra assurer le nettoyage du city stade de tous déchets provenant de son activité.

La présente occupation fera l'objet d'une convention conclue pour une **durée de 3 ans** à compter de la date de signature de la convention.

■ Modalités tarifaires

L'occupation fera l'objet d'une convention d'occupation du domaine public et donnera lieu au paiement d'une **redevance annuelle** dont le montant est fixé à 2 022 €.

■ **Contenu du dossier de consultation**

Il est mis à disposition des candidats le dossier de consultation comprenant les pièces suivantes :

- Le règlement de consultation
- Un plan de situation
- Le projet de convention valant cahier des charges
- L'extrait du règlement écrit du PLU.

Ce dossier est accessible :

- En téléchargement depuis le site internet de la Commune
- Sur demande par courriel adressé à : odp-commerces@mairie-sp3c.fr

■ **Candidatures**

Les candidats intéressés devront faire parvenir leur demande **avant le 30 avril 2025** à l'adresse électronique suivante : odp-commerces@mairie-sp3c.fr

Le dossier de candidature devra comporter :

- **Une présentation du candidat** avec ses références
- **Une présentation du projet** contenant :
 - * Une note détaillée présentant l'offre du candidat (carte des produits commercialisés, horaires et jours d'ouverture, planning prévisionnel d'exercice, moyens humains et matériels, nature des produits vendus : fabrication propre, transformation ou revente, mobiliers)
 - * L'offre tarifaire des produits proposés
 - * Les capacités financières (derniers chiffre d'affaires, fonds propres, bilan etc.)
 - * Les besoins techniques éventuels
 - * Les éventuels travaux d'aménagement envisagés
 - * Une représentation visuelle du point de vente
- **Un justificatif** du statut juridique de l'activité candidate :
 - Un extrait d'immatriculation à la Chambre de Commerce et d'Industrie ;
 - Un extrait d'immatriculation au Répertoire des Métiers ;
 - Copie de la carte de commerçant ambulant (facultatif) ;
- **Une copie de la pièce d'identité** de la personne physique postulant ;
- **Une attestation d'assurance** pour la période d'exploitation concernée (couvrant l'espace de vente et la responsabilité civile professionnelle) ;
- **Une attestation de formation en hygiène alimentaire.**

■ **Envoi des candidatures**

- * **Transmission sur support papier**

Les candidats pourront transmettre leur candidature sur support papier sous pli cacheté :

- en mains propres contre récépissé au guichet unique de la mairie ;

- par pli recommandé avec avis de réception à l'adresse suivante :

MAIRIE DE ST PAUL TROIS CHATEAUX
SERVICE URBANISME PATRIMOINE COMMERCES
PLACE CASTELLANE
26130 ST PAUL TROIS CHATEAUX

* **Transmission sur support électronique**

Les candidats pourront également transmettre leur candidature à l'adresse électronique suivante : odp-commerces@mairie-sp3c.fr, avec mention dans l'objet du courriel « CANDIDATURE RESTAURATION RAPIDE PISCINE D'ETE ».

■ **Modalités de sélection des candidats**

Tous les dossiers de candidature complets seront étudiés et feront l'objet d'un classement selon les critères de sélection précisés ci-dessous.

Les candidats pré sélectionnés pourront être amenés à présenter leur projet. Une convention d'occupation sera ensuite signée par le candidat sélectionné.

Tous les candidats ayant présenté un dossier seront informés des suites données à leur candidature.

■ **Critères de sélection**

L'autorité territoriale choisira les attributaires des places en fonction des projets qui correspondent le mieux à ses attentes, au regard des critères suivants :

- **Qualité de la prestation et des produits proposés** : provenance des produits, prix et diversité des produits proposés
- **Qualité visuelle et aménagement du local**
- **Eco-responsabilité** : gestion des déchets, salubrité de l'équipement, recyclage des produits, utilisation de produits issus de l'agriculture responsable et/ou locale

■ **Visite et renseignements complémentaires**

Les candidats pourront demander des renseignements complémentaires à l'adresse électronique ci-dessous :

odp-commerces@mairie-sp3c.fr

Ils pourront également solliciter une visite du local mis à disposition. En fonction du nombre de demandes de visite, la commune se réserve le droit d'organiser des visites groupées.

■ **Procédure - recours**

Le tribunal territorialement compétent est le Tribunal Administratif de GRENOBLE, 2 Place de Verdun, 38000 GRENOBLE.